

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**L'ÉVENTUEL RELEVEMENT DU PLAFOND DU LIVRET A****BONNE OU MAUVAISE IDÉE**

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

La tentation du relèvement du plafond du Livret A

Le Livret A. Il est appelé à la rescousse à l'occasion de chaque crise ou de chaque besoin de financement. Depuis le début de l'année, l'épargne réglementée est mise à contribution pour financer la construction des nouvelles centrales nucléaires. D'autres demandes ont été avancées. En 2023 et 2024, les parlementaires avaient souhaité fléchir ses ressources vers la défense. Cet été, la ministre de l'Écologie avait proposé de relever le plafond de 22 950 euros à 30 000 euros afin de financer les investissements des services d'incendie et de faciliter la reforestation. En cette fin de mois d'octobre, le gouvernement envisage le même relèvement, mais cette fois afin de permettre aux régions de rénover plus rapidement leurs lycées.

Quelles sont les motivations d'un éventuel relèvement du plafond du Livret A ?

Avec la hausse des taux d'intérêt, le coût des emprunts bancaires et obligataires augmente pour les régions, surtout pour celles qui sont les plus endettées. Certaines banques rechignent à leur accorder des prêts. Elles sont alors amenées à se tourner vers la Caisse des dépôts et consignations pour obtenir des financements. Or, le fonds d'épargne, malgré la bonne collecte des années 2020 à 2025, n'est pas en capacité de faire face à toutes les demandes de prêts. Au 31 décembre 2025, le fonds d'épargne avait un encours de 453,3 milliards d'euros pour un volume de prêts de 244,9 milliards d'euros.

Aujourd'hui, sur les 58 millions de Livrets A, 15 % sont au plafond, soit autour de 9 millions. Un relèvement du plafond à 30 000 euros est susceptible de générer, en quelques mois, une dizaine de milliards d'euros de collecte supplémentaire. Néanmoins, il faut prendre en compte le caractère peu attractif du Livret A, avec son taux actuellement de 1,7 %. Depuis le début de l'année, la décollecte atteint 7 milliards d'euros. Son éventuel relèvement à 2,4 ou 2,5 % le 1er février 2027 pourrait limiter l'hémorragie.

Compte tenu des règles de liquidité et de solvabilité, une collecte supplémentaire de 10 milliards d'euros pourrait générer un surcroît de crédits proche de 5 milliards

d'euros. Les exigences de liquidité se traduisent notamment par l'achat de bons et d'obligations du Trésor, qui contribuent au financement de l'État.

Quelles conséquences ?

L'augmentation du plafond du Livret A renforcerait le poids de l'épargne réglementée en France, qui est déjà élevé, avec plus de 800 milliards d'euros. Il y aurait un risque d'effet d'éviction, une partie des liquidités étant détournée au profit du Livret A, au détriment des entreprises. En outre, le Livret A est un mécanisme assez coûteux, car il repose sur une transformation d'épargne de court terme en crédits à long terme. Les banques n'ont pas non plus la maîtrise du coût de cette ressource, car le rendement du Livret A est fixé par l'État et les frais de gestion sont plafonnés à 0,6 %.

Le relèvement du plafond à 30 000 euros favoriserait plutôt les épargnants les plus aisés. Un ménage avec deux enfants pourrait détenir 120 000 euros d'épargne défiscalisée. Cette mesure irait à l'encontre de l'objectif d'orienter l'épargne des ménages vers des placements longs. Elle serait également en opposition avec la proposition de la Cour des comptes, qui entendait fiscaliser les intérêts perçus sur la partie de l'encours des Livrets A dépassant l'actuel plafond de 22 950 euros.

Par ailleurs, l'accroissement du volume de prêts aux régions aboutirait à une hausse de l'endettement public, au moment où il est demandé de le maîtriser. Cette facilité est un cadeau empoisonné. Les régions seront contraintes de rembourser les sommes empruntées. L'endettement des régions s'élevait, au 31 décembre 2025, à 39 milliards d'euros, les plus endettées en prenant en compte le nombre d'habitants étant celles de Corse et d'Outre-Mer.

Évolution du plafond du Livret A pour les particuliers

Date	Montant du plafond en euros
1 ^{er} janvier 1966	2 286 €
9 août 1969	3 049 €
1 ^{er} juillet 1973	3 430 €
1 ^{er} janvier 1974	3 811 €
1 ^{er} janvier 1976	4 955 €
15 novembre 1977	5 793 €
1 ^{er} septembre 1978	6 250 €
27 novembre 1980	6 860 €
1 ^{er} novembre 1980	7 470 €
2 avril 1983	8 842 €
15 juin 1984	10 367 €
31 mai 1986	10 976 €
30 juin 1987	12 196 €
1 ^{er} mai 1990	13 720 €
30 octobre 1991	15 245 €
1 ^{er} janvier 2002	15 300 €
1 ^{er} octobre 2012	19 125 €
1 ^{er} janvier 2013	22 950 €

Contacts presse

Philippe Crevel
06 03 84 70 36

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr